

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	5
Votants	40

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 073

Séance du 7 juin 2021

### Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement - correctif

L'an deux mille vingt-et-un le sept juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 31 mai 2021.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; LHERITIER Laurent ; BCEUF Jacques ; MÉRIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALLOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LETELLIER Thierry suppléé par SALVIAT Gérard ; LABOURIER Dominique. TERNAT Didier

**Ayant donné procuration :** DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin et DUGAUD Isabelle à HAGENBACH Nadine ; VERONNET Jean-Luc et ARNAUD Christian à PINLON Evelyne.

**ETAIENT ABSENTS :** BRUNET Guy Thierry ROGER ; JOSLIN Jean-Louis.

#### **M. Denis PRIOURET présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a donné son accord en vue de valider les contributions obligatoires aux syndicats mixtes dont il est adhérent comme suit :

Syndicat MIXTE LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	7 324,00 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLE VACHES EN LIMOUSIN	9 768,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	28 863,00 €
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	360,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 900,00 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
	<b>199 445,00 €</b>

### **Objet de la demande**

Il s'avère que certains montants étaient erronés notamment du fait du recalcul des contributions en fonction du nombre d'habitants.

Il est proposé de modifier les contributions comme suit :

Syndicat MIXTE LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €
Syndicat MIXTE DORSAL	7 324,73 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLE VACHES EN LIMOUSIN	9 767,80 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	28 845,62 €
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	360,00 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	15 900,00 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €
	<b>199 428,15 €</b>

### **Conséquences financières**

Le correctif aboutit à un montant inférieur au montant total inscrit sur la ligne budgétaire des contributions obligatoires, pour 199 445 €, article 6558.

Le **CONSEIL** de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°2021-041 du 13/04/2021
- **DE VALIDER** les contributions obligatoires aux organismes de regroupement ainsi corrigées.

Ainsi fait et délibéré le 7 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le **18 JUIN 2021**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN  
Présidente

